Réponse d'Alcatel-Lucent aux allégations de travail d'enfants dans des usines chinoises fabriquant le téléphone portable Alcatel One Touch

13 novembre 2014

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme (Business & Human Rights Resource Centre) a invité Alcatel-Lucent à répondre aux articles suivants :

- « Cash Investigation : "Les secrets inavouables de nos téléphones portables" », France Télévisions, 4 novembre2014
http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/cash-investigation/cash-investigation-du-mardi-4-novembre-2014_730935.html

- «"Cash investigation" sur l'industrie du portable: Apple, Samsung... Ils sont tous mouillés », Martin Boudot, Le Nouvel Observateur, 4 novembre 2014 :
http://leplus.nouvelobs.com/contribution/1271058-cash-investigation-sur-l-industrie-du-portable-apple-samsung-ils-sont-tous-mouilles.html

La réponse d'Alcatel-Lucent est la suivante :

« Nous vous remercions de votre invitation à répondre à ce sujet. Veuillez noter que le Groupe Alcatel-Lucent a cédé en 2004 sa division téléphones mobile à la société TCL Communication Technology Holdings Limited à laquelle il a accordé l'usage sous licence de la marque « Alcatel ». Les deux sociétés sont par ailleurs entièrement indépendantes et distinctes.

Alcatel-Lucent est le spécialiste des réseaux IP, de l'accès très haut débit et du Cloud. Ci-dessous vous trouverez des informations au sujet des activités RSE d'Alcatel-Lucent, domaine dont nous sommes très fiers d'être leader du secteur de la technologie par le Dow Jones Sustainability Index. Je reste personnellement à votre disposition pour faire un point ensemble afin d'éclaircir notre domaine d'activité. Pour plus d'informations, veuillez également consulter notre site http://www.alcatel-lucent.com/fr/developpement-durable

****

Concernant la responsabilité sociale et environnementale d'Alcatel-Lucent :

Notre stratégie de développement durable et notre cadre de reporting sont conformes aux exigences réglementaires, aux exigences des investisseurs et des clients ainsi qu'aux cadres internationaux mondialement reconnus en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) :

• Article 225 du Grenelle II (10 juillet 2010) : La loi française « Grenelle 2 » impose aux entreprises d'inclure des informations dans leur rapport annuel sur l'impact environnemental, social et sociétal de leurs activités, ainsi que sur leurs engagements en faveur du développement durable, les informations publiées devant être vérifiées par un organisme tiers indépendant.

• Global Reporting Initiative (GRI) : Notre rapport développement durable est préparé conformément aux directives de reporting environnemental, social et sociétal du GRI. Ce dernier avait octroyé le niveau d'application B+ à notre rapport 2010. . Les rapports 2011, 2012 et 2013 ont reçu le niveau d'application A+. Le rapport 2014 (encore en cours de préparation) suit d'ores et déjà les directives G4.

• Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC), niveau avancé : La stratégie de notre entreprise et notre rapport développement durable sont conformes aux critères du Pacte Mondial des Nations Unies et incluent :

- L'incorporation d'informations sur nos activités en matière de développement durable, conformément aux 24 critères d'évaluation du ***niveau avancé du Pacte Mondial****. Le Principe 5 rappelle d'agir pour l'abolition effective du travail des enfants.*

- L'incorporation dans toutes nos activités des principes du programme de responsabilité environnementale « Protection du climat », mis en place par l'ONU.

En 2013, Alcatel-Lucent a intégré l'indice Pacte Mondial des Nations Unies 100, un nouvel indice boursier global qui inclut les 100 entreprises les plus performantes en matière de développement durable. Pour la deuxième année consécutive, nous nous sommes également positionnés dans le premier quart du classement des entreprises répondant aux critères de reporting du niveau avancé du Pacte Mondial.

Achats responsables

Nous nous engageons à promouvoir les principes RSE tout au long de notre chaîne d'approvisionnement, en particulier auprès de nos fournisseurs de composants, de produits, de logiciels ou de services. Notre approche globale en matière d'achats responsables repose sur trois principes fondamentaux :

- *Exiger : Définir des exigences développement durable précises, à destination des fournisseurs, intégrées dans les contrats d'achats et les spécifications des services et produits.*
- *Évaluer : Suivre les performances RSE de nos fournisseurs au moyen d'évaluations et d'audits sur site.*
- *Améliorer : Accompagner et soutenir les démarches des fournisseurs visant à améliorer leurs faiblesses éventuelles.*

Traçabilité des produits et minerais en provenance de zones de conflits

En 2013, nous avons procédé à l'évaluation de 350 fournisseurs sur les minerais en provenance de zones de conflits, afin de déterminer l'origine de l'étain, du tantale, du tungstène ou de l'or inclus dans leurs composants. Ce programme de traçabilité a pour but de fortement promouvoir l'utilisation de minerais en provenance de sources légitimes au sein de notre chaîne d'approvisionnement. Il permet également d'apporter une réponse aux violations des droits de l'homme et de l'environnement, qui se produisent dans les activités minières et commerciales de la région des Grands Lacs en Afrique. Les conclusions d'audits sur les affineurs de minerais (réalisés par les associations professionnelles GeSI et EICC) sont complétées par des informations de traçabilité communiquées par nos fournisseurs, afin de déterminer le statut et l'origine des minerais. Nous communiquons de façon annuelle sur les progrès réalisés dans le cadre de ce programme sur notre site internet.

Veuillez svp consulter notre rapport développement durable au http://www.alcatel-lucent.com/fr/developpement-durable et http://resources.alcatel-lucent.com/asset/178555. »